



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **424, 25^e Avenue (Lot 1 578 197)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement du bâtiment principal visant l'immeuble sis au 424, 25^e Avenue, sur le lot 1 578 197, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la superficie totale du garage soit de 60,8 mètres carrés, alors que l'article 112 du règlement prévoit une superficie maximale de 52 mètres carrés.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 11 octobre 2022 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 septembre 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière